



DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL ESSONNES

L'Évêque

Consignes Sanitaires pour le diocèse d'Évry Corbeil-Essonnes Mise à jour le 31 aout 2021

Voici ci-dessous les consignes à prendre en compte.
Au regard de l'actualité, ces consignes sanitaires pourront évoluer.

1°) Pour la catéchèse, l'aumônerie de l'enseignement public et toute activité pastorale avec des jeunes.

Les activités peuvent reprendre en intérieur dans les salles paroissiales ou autres lieux de réunion.

Pas d'obligation du Pass Sanitaire.

Attention, même si le pass sanitaire n'est pas obligatoire, **les mesures barrières en vigueur restent elles obligatoires :**

- ⇒ port du masque y compris pour les enfants du premier degré (à partir de 6 ans)
- ⇒ avec le respect de la distanciation physique,
- ⇒ aération et désinfection régulières des locaux
- ⇒ on n'organisera pas de goûters et collations dans les salles.

Référence et compléments : <https://www.jeunes.gouv.fr/protocole-sanitaire-acm-session-bafa-bafd>

2°) Pour les activités cultuelles (célébrations, messes, sacrements, obsèques, prières...)

Pas d'obligation du Pass Sanitaire. Cf. <https://evry.catholique.fr/covid-apres-la-declaration-du-president-de-la-republique-du-12-juillet-2021/>

Attention, même si le pass sanitaire n'est pas obligatoire, **les mesures barrières en vigueur restent elles obligatoires :**

- ⇒ port du masque
- ⇒ gel à l'entrée de l'Église
- ⇒ respect de la distanciation physique,
- ⇒ aération et désinfection régulières des locaux.

3°) Pour les activités culturelles dans les lieux de cultes ou dans les locaux paroissiaux et associatifs (concerts, expositions, repas, activités sportives, ludiques ou festives organisées, ...)

le Pass Sanitaire est **obligatoire** et doit être vérifié par l'organisateur.

Exemple :

- *une réunion, un rendez-vous pour préparer un sacrement dans une salle paroissiale, les permanences d'accueil : **pas de pass sanitaire mais respect des mesures barrières***
- *une rencontre festive avec ou sans déjeuner pour la rentrée pastorale : **pass sanitaire obligatoire***

4°) Concernant les maisons d'accueil, les autres lieux de rencontre se référer aux consignes du lieu d'accueil.

5°) Petit rappel des points d'attention pour les célébrations

- Actualiser **un affichage visible** à la porte des églises avec les rappels suivants :
 - **Respect des gestes barrières**
 - **Mise à disposition du gel hydro-alcoolique** aux entrées
 - **Distanciation** systématique
 - **Port du masque** obligatoire y compris pour la chorale.
- Maintenir les **portes des églises ouvertes** durant tous les horaires d'ouverture au public.
- **Prévoir une aération**, mise en courant d'air **entre deux célébrations**
- Nettoyer/désinfecter les bancs, chaises et prie-Dieu et des zones de contact, portes, poignées de portes, etc...
- **Les bénitiers sont vides.**
- **Pas de tracts ou feuilles à « piocher ou à remettre ».** Si des feuilles doivent être utilisées, privilégier la dépose en avance à la place qui sera occupée et inviter à la fin de la messe les personnes à emporter cette feuille pour qu'il n'y ait pas une seconde utilisation. Là où cela est possible on peut utiliser la projection sur écran.
- En raison de la projection de l'air et l'impossibilité de l'usage du masque, tout instrument à vent classique (flute, trompette, clarinette...) autre que l'orgue, ne peut être utilisé.

MESSES

- **Processions d'entrée.**

On s'abstiendra de procession d'entrée ou on limitera le nombre de personnes aux ministres. Les mouvements des processions d'entrée et de sortie des ministres respecteront les distanciations.

- **Présidence et concélébrants.**
 - Le président de la célébration peut ôter le masque à l'autel ou au lieu de présidence quand il est suffisamment à distance d'autres personnes soit plus de 4 mètres. S'il y a des concélébrants, ceux-ci gardent le masque et celui qui préside veillera à une bonne distanciation des ministres entre eux et autour de l'autel lors de la prière eucharistique.
 - Le missel sera réservé au seul ministre qui préside. Lui seul tourne les pages.
 - Le président seul élève la patène et le calice pour la doxologie.

- **Lectures :**
 - Privilégier un seul lecteur, s'il doit tourner des pages qu'il se lave les mains au gel avant et après la lecture.
 - Si plusieurs lecteurs, que chacun vienne avec le texte de la lecture soit imprimé sur une feuille, soit dans son missel personnel
 - Attention à la manipulation des micros

- **Présentation des dons.**
 - Prévoir que les dons, pain et vin, soient déposés sur l'autel avant la célébration. Une patène par zone de communion et par ministre de la communion sera prévue. Elles seront recouvertes d'une pale ou d'un corporal durant toute la prière eucharistique, ainsi que le calice.
 - L'hostie que prend en main celui qui préside, sera dans une patène distincte.
 - S'il y a des concélébrants, une hostie par concélébrant sera déposée sur le corporal et recouverte d'un voile.

- **Au moment du geste de paix**, pas de baiser ou de poignée de main, inviter à la vivre par un signe de tête ou un regard.

- **En ce qui concerne la communion**, le principe de base est d'éviter la propagation éventuelle du virus par les postillons tant du ministre que des fidèles sur les personnes et les hosties consacrées.
Il est donc impératif :
 - de bien couvrir l'ensemble des coupelles et le calice. L'hostie du prêtre qui préside la célébration sera toujours sur une patène spécifique et jamais mélangée avec les autres.
 - **Celui qui préside, après avoir communié, met son masque, se lave les mains et fait communier les autres ministres de la communion. Après avoir communié :**
 - ils se lavent les mains au gel hydro alcoolique.
 - reçoivent une coupelle ou un ciboire.
 - ils donnent la communion dans la main, sans toucher la main de cette.
 - le ministre ne donnera pas la communion directement dans la bouche.
 - bénissent les enfants et adultes sans les toucher.
 - **à la fin de la communion**, Ils remettent les coupelles ou ciboires.
 - ils se lavent de nouveau les mains au gel hydro alcoolique.
 - S'il y a des concélébrants, soit ils communient avec les hosties déposées à l'avance sur le corporal, soit ils reçoivent comme les autres ministres la communion des mains de celui qui préside, (cf. ci-dessus) puis ils communieront au calice uniquement par intinction.
 - Le mouvement de communion doit être organisé afin que les personnes ne se croisent pas et respectent la distanciation dans la file de communion.

- **Les fidèles s'avancent en portant leur masque, de recevoir la communion dans la main, de s'éloigner de la personne qui donne la communion et alors seulement pour baisser leur masque et communier. Ceci afin de ne pas souffler sur les mains du ministre ou sur la coupelle contenant les hosties.**
- Pour la bénédiction des enfants ou adultes qui ne communient pas, ceux-ci sont bénis mais sans les toucher.
- À la fin de la communion, les ministres remettent les coupelles ou ciboires et se lavent de nouveau les mains au gel hydro-alcoolique.
- **Après la célébration**, on lavera l'intégralité de la vaisselle liturgique avec du produit vaisselle et l'ensemble des linges d'autel sera changé à chaque messe.
- **Quêtes.**
 - Chaque panier sera tenu par une seule personne qui passe entre les rangs en portant un masque.
 - L'argent récolté à la quête sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décompté.
- **Cierges et votives** de dévotion seront pris et déposés après désinfection des mains.

BAPTÊME :

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du baptême :

- Le nombre de personnes sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Le signe de croix lors de l'accueil sera réalisé par les parents, seuls.
- L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé de préférence avec une eau bénie lors de la célébration.
- Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant ou la personne qui transmet la lumière et du vêtement blanc se désinfecte les mains avant les remettre.
- Les familles utiliseront leur propre crayon/stylo pour la signature des registres.

CONFIRMATION

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel de la confirmation :

- Les règles qui concernent l'eucharistie et la concélébration seront respectées avec soin.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque confirmand, avant d'être brûlé après la célébration.

PENITENCE ET RECONCILIATION.

- L'accueil des pénitents se fera dans le respect des normes sanitaires en vigueur, en respectant la distanciation nécessaire en évitant le face-à-face.
- Le port du masque.
- On veillera également avec un respect absolu au secret et à la discrétion requise par l'entretien entre le ministre et le pénitent.
- En cas de célébration communautaire de la pénitence et de la réconciliation, les normes générales s'appliqueront.

MARIAGE

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du mariage :

- Les livrets de célébration déposés sur les sièges qui seront occupés par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.
- Si le mariage est célébré au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.
- Pour la signature des registres chacun utilise son stylo.

ONCTION DES MALADES

Les acteurs de ce sacrement seront particulièrement attentifs aux gestes barrières en raison des fragilités due à la maladie. Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des sacrements des malades :

- L'onction d'Huile des malades sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque malade, avant d'être brûlé après la célébration.
- Si le sacrement de l'onction est célébré communautairement au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

FUNERAILLES

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des funérailles

:

- Les entreprises de Pompes funèbres seront invitées à respecter et faire respecter les normes en vigueur (masques, etc.).
- Les gestes de la lumière et de la croix seront réservés à la famille, moyennant une désinfection préalable des cierges et de la croix qui sera déposée sur le cercueil.
- L'aspersion du dernier adieu sera effectuée par le président seul.
- S'il y a procession du dernier adieu à l'église, elle se fera sans aspersion, par une signation ou une inclination.
- La quête sera faite comme à la messe ou bien des corbeilles ou troncs seront mis à disposition pour que les personnes puissent déposer leur offrande.
- S'il y a un livre de condoléances, on ne mettra pas de crayon à disposition, chacun écrit avec son stylo.
- Si les funérailles sont célébrées au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

La situation étant évolutive,

ces consignes resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

+ *Michel Pansard*

+ Michel PANSARD
Evêque d'Evry – Corbeil – Essones